

U-3967/19

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

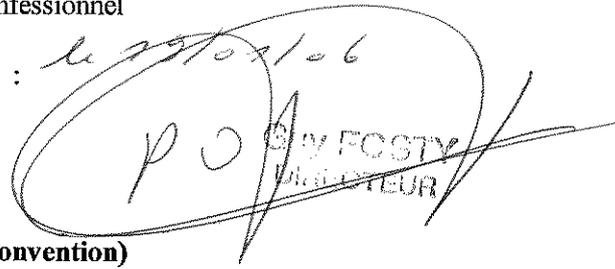
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre confessionnel
- Provincial et communal
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean STEENSELS, Directeur général adjoint

Date et signature :

le 29/01/06

 P. J. FOSTY
 DIRECTEUR

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique - Introduction à Word (convention)

CODE DE L'U.F. : 754288 U M W A	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
---------------------------------	--

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :
 - transition
 - du degré : inférieur
 - qualification supérieur

- Enseignement supérieur de type court
- Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 75 42 88 U M W 1	Code du domaine de formation : 709
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire de pratique de logiciels	CT	S	36
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 02. FEV. 2006

Signature :

J. LEONARD
Administrateur pédagogique

-
- (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - INTRODUCTION A WORD (CONVENTION)

1. FINALITÉS GÉNÉRALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES.

Cette unité doit permettre aux utilisateurs de PC d'exploiter un logiciel de traitement de texte dans ses fonctionnalités élémentaires (saisie, mise en forme et en page, impression, gestion des documents) pour la rédaction de documents simples (lettres, notes, rapports).

ANNEXE 2**CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE - INTRODUCTION A WORD (CONVENTION)****Capacités.**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :

- ◆ de mettre en route le système informatique ;
- ◆ d'utiliser ses périphériques ;
- ◆ de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- ◆ de créer et d'imprimer un fichier ;
- ◆ de clôturer une session de travail.

Titres pouvant en tenir lieu :

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'attestation de réussite de l'unité de formation : "Informatique-Introduction à l'informatique (Convention)".

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - INTRODUCTION A WORD (CONVENTION)

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 4**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE - INTRODUCTION A WORD (CONVENTION)**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de démarrer MS Word : écran de démarrage, affichage écran, utilisation des fenêtres des documents, aide, quitter Word ;
- ◆ d'utiliser l'écran de travail : menus, outils, règles, affichage, barre d'état ;
- ◆ d'appliquer un ensemble de procédures de base :
 - ◆ création, ouverture, enregistrement, recherche d'un document;
 - ◆ saisie de texte, ajout automatique de zones de texte;
 - ◆ recherche et remplacement;
 - ◆ utilisation des outils de vérification;
 - ◆ impression d'un document;
 - ◆ utilisation des informations de résumé et de statistiques;
 - ◆ protection d'un document;
 - ◆ création et utilisation de modèles;
- ◆ de mettre en forme un document:
 - ◆ sélection des éléments d'un document;
 - ◆ mise en forme des caractères, mise en forme des paragraphes;
 - ◆ mise en forme des listes;
- ◆ de mettre en page un document:
 - ◆ division d'un document en sections;
 - ◆ options de mise en page;
 - ◆ ajustement de la mise en page;
 - ◆ définition et gestion des en-têtes et des pieds de pages, d'une numérotation de pages;
 - ◆ disposition du texte en colonne;
 - ◆ disposition du texte en tableau, création et gestion d'un tableau;
 - ◆ insertion d'objets (images, letrines, objets WordArt,...);
 - ◆ utilisation de la documentation.

Recommandations:

1. on encouragera le respect des règles ergonomiques;
2. on évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - INTRODUCTION A WORD (CONVENTION)

Pour atteindre le seuil de réussite,

- ◆ face à un système informatique connu et sur lequel sont installées les versions de Windows et de Word utilisées durant l'apprentissage,
- ◆ en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

l'étudiant sera capable:

- ◆ de créer, mettre en forme et en page, sauvegarder et imprimer un document de type texte en exploitant les fonctionnalités étudiées.

À l'issue de la formation, l'ensemble des fonctionnalités figurant au programme auront été mises en œuvre dans la production de l'apprenant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- ◆ de l'efficacité des procédures employées;
- ◆ de la rigueur dans le respect des consignes et des contraintes;
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - INTRODUCTION A WORD (CONVENTION)

Le chargé de cours sera un enseignant.